

REGION

Fruits et légumes : avancée sur les "marges arrière"

Un arrêt de la Cour d'appel de Caen vient d'accorder une victoire importante aux producteurs face à la grande distribution qui fausse la concurrence depuis des années avec les "marges arrière".

Le Perpignanais Jean Sales, l'actuel président de Viniflor, a mené en tant que responsable de la FNLP, la Fédération nationale des producteurs de légumes, un combat de longue haleine contre la grande distribution à propos des marges arrières (*notre encadré*).

Cette action a trouvé son épilogue la semaine dernière avec l'arrêt de la cour d'appel de Caen condamnant la société Interdis, la centrale d'achat du groupe Carrefour à verser 1 million d'euros de dommage et intérêt au syndicat de producteur.

Une décision qui sanctionne la pratique de cette ristourne forcée demandée aux producteurs en fin d'année par les centrales d'achat. De jugement en appels, et d'appels en pourvois en cassation, la bataille judiciaire aura duré de longues années avant que la pratique de cette marge arrière soit démontée puis condamnée.

Un huissier qui impressionne

Le problème qui s'est posé dès le début aux responsables de la FNLP, était de vaincre le mur du silence qu'opposaient les producteurs à toute demande de témoignage, tant ils craignaient les mesures de rétorsion qui les auraient empêchés de vendre leurs marchandises par la suite. *"Nous ne pouvions rien faire valoir devant la justice, parce que les producteurs ne nous fournissaient que des contrats de ristourne dont les noms étaient masqués"*, précise Jean Sales. Du coup, lui et ses amis font intervenir un huissier qui se présente au bureau d'Interdis. Le chef comptable qui le reçoit se laisse impressionner et lui remet sans discussion 183 contrats représentant une somme de 3,6 millions d'euros. Forts de ces éléments de preuve irréfutables, la FNLP peut engager une action en justice en 2001 avec le résultat que l'on sait. Notons que la société Interdis a annoncé qu'elle allait se pourvoir en cassation, preuve, s'il en est, que l'enjeu est de taille pour les grandes surfaces qui iront jusqu'au bout de la procédure.

Tout bénéfique pour le Roussillon

Cela ne trouble pas outre mesure les amis de Jean Sales qui voient dans le jugement de Caen une mesure qui redonne du tonus au droit à la concurrence.

De plus, ils ne doutent pas que la mise au pilori de la pratique des marges arrières va rendre aux agriculteurs locaux toute la place à laquelle ils peuvent prétendre dans les rayons des grandes surfaces. *"Cela va permettre aux producteurs de fruits et légumes de retrouver 5 % de marge supplémentaire et va préserver les vergers et les jardins des environs de Perpignan qui constituent un paysage tellement agréable à regarder"*, déclare Jean Sales. Une allusion à la nature, bien loin des enseignes agressives qui polluent, non seulement les paysages, mais aussi les règles du droit.

Christian Di Scipio